

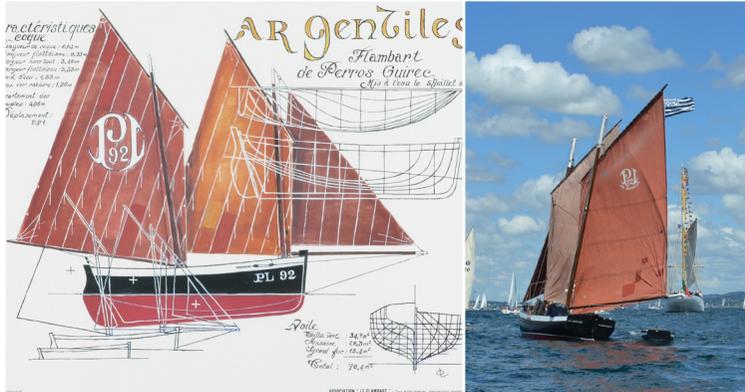
LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION



DU PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration du bateau Ar Jentilez à Perros-Guirec

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/47798

MARITIME RELIGIEUX RURAL URBAIN MILITAIRE TRANSPORT NATUREL

MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9
Tél. 02 98 04 86 28 - bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PERROS-GUIREC

Mairie - 22700 Perros-Guirec
Tél. 02 96 49 02 51
www.perros-guirec.com

ASSOCIATION AR JENTILEZ

Mairie de Perros-Guirec - 22700 Perros-Guirec
Tél. 06 87 40 27 96
25ans@arjentilez.org
www.arjentilez.org



La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



création graphique - Fondation du patrimoine Bretagne - février 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



LE BATEAU AR JENTILEZ A PERROS-GUIREC

Réplique d'un flambart goémonier-sablier du Trégor, Ar Jentilez navigue depuis 1992 principalement le long de la Côte de Granit rose mais participe également aux grands rendez-vous maritimes, Brest, Douarnenez, Paimpol, Ploumanac'h, sans oublier les manifestations locales.

Il est classé "Bateau d'Intérêt Patrimonial" depuis 2014. Les hivers bretons, les milliers de milles avalés et les milliers d'équipiers d'un jour ou de toujours qui ont patiné son plancher, ont laissé quelques traces, alors que le vent et les UV sont arrivés à bout de la misaine. 25 ans ça use! Et ce malgré les bons soins apportés chaque hiver par les bénévoles de l'association assistés de temps à autres par un charpentier de marine tout aussi passionné.

L'heure d'un grand carénage est donc venue !

Les travaux prévus, qui devront se réaliser au sec, sont ainsi les suivants :

- mise à nue de la coque
- reprise des clous et calfatage
- changement du plancher, de la cloison du tillac arrière et de quelques barrots de plancher
- peintures

- voile de misaine
- tauds de voiles
- autres travaux divers : câblage électrique, chaîne de mouillage, haubans, etc.

Pour financer ce projet, en plus de ses fonds propres, l'association peut compter sur le soutien de ses partenaires locaux tels que l'association des Vieux gréments de Ploumanac'h et la Mairie de Perros-Guirec, propriétaire du bateau. Des demandes de subventions auprès de la Région Bretagne, du département des Côtes d'Armor et de Lannion-Trégor Communauté ont également été demandées.

Malgré ces soutiens, nous avons besoin des mécènes privés et l'ensemble des donateurs qui accepteront, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, de participer à cette campagne de mécénat populaire.

Montant des travaux*	22.000€
Subventions publiques sollicitées*	10.000€
Part restant à la charge de l'association	12.000€

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS (à retirer sur place dans la mesure du possible)

► FORMULE N°1 : jusqu'à 30€ minimum

Reçu fiscal + un badge personnalisé

► FORMULE n°2 : à partir de 30€ minimum (coût réel de 10€)

Reçu fiscal + Formule n°1 + un éco-cup

► FORMULE n°3 : à partir de 50€ minimum (coût réel de 17€)

Reçu fiscal + Formule n°2 + une affiche

► FORMULE n°4 : à partir de 100€ minimum (coût réel de 34€)

Reçu fiscal + Formule n°3 + une casquette ou un bonnet

► FORMULE n°5 : à partir de 200€ (coût réel de 66€)

Reçu fiscal + Formule n°4 + une balade gourmande à bord



OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DU BATEAU AR JENTILEZ A PERROS-GUIREC

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/47798

► **FLASHEZ** le QR code ci-contre



► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine, Bateau Ar Jentilez à Perros-Guirec » Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____